

 MAIRIE DE LHERM Département de la Haute-Garonne RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 avril 2026	
Date de convocation : 30/03/2026 Date affichage : 30/03/2026	Conseillers en exercice 27 Présents : 22 Votants : 27 Excusés : 0 Procurations : 5	Le 13 avril 2026 à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Lherm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric PASIAN, maire de LHERM.	
		Présents	MM. PASIAN, BOULP, MORO, MERCI, PERRIER, MOREAU, VALLEAU, CORVINO, BOYÉ, SAEZ, BOYER-VIDAL, NOUNIS, EXPOSITO, MICLO, CALAS, VANHAESEBROUCK, FURBEYRE, SANCHEZ-COMBIER, GAYRAL, CAUQUIL, BONILLO, RICHARD
		Procuration(s)	PHI-VAN-NAM à PASIAN Frédéric LAUDENBACH Mathias à MORO Sébastien MARIETTI Priscille à BONILLO Emilie DESPERRAMONS Adrien à BOULP Lauriane ANTON Wahiba à VANHAESEBROUCK Alexandre
		Excusé(es)	
		Secrétaire	PERRIER Arnaud
<u>Ordre du jour</u> - Finances : Affectation du résultat 2025 - Finances : Vote des taux d'imposition 2026 - Finances : Vote du budget communal 2026 <u>Décision prises par M. le Maire en vertu de l'article 2122-22</u> <u>Informations diverses</u> <u>Questions orales des différents groupes</u>			

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

La séance est ouverte à 19h. Monsieur Arnaud PERRIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Finances : Affectation du résultat 2025

M. le Maire rappelle le résultat de clôture de l'exercice 2025.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE	- 243 070,19	694 313,91

Dans le cadre de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2025 vers la section d'investissement de 2026, M. le Maire explique que dans un premier temps le déficit d'investissement 2025 doit être comblé et il propose de compléter pour le financement des dépenses de 2026. Le virement de crédits serait de 400 000€ et 294 313,91 serait conservé en section de fonctionnement.

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2025 au budget 2026	
En investissement	En fonctionnement
400 000.00 €	294 313,91



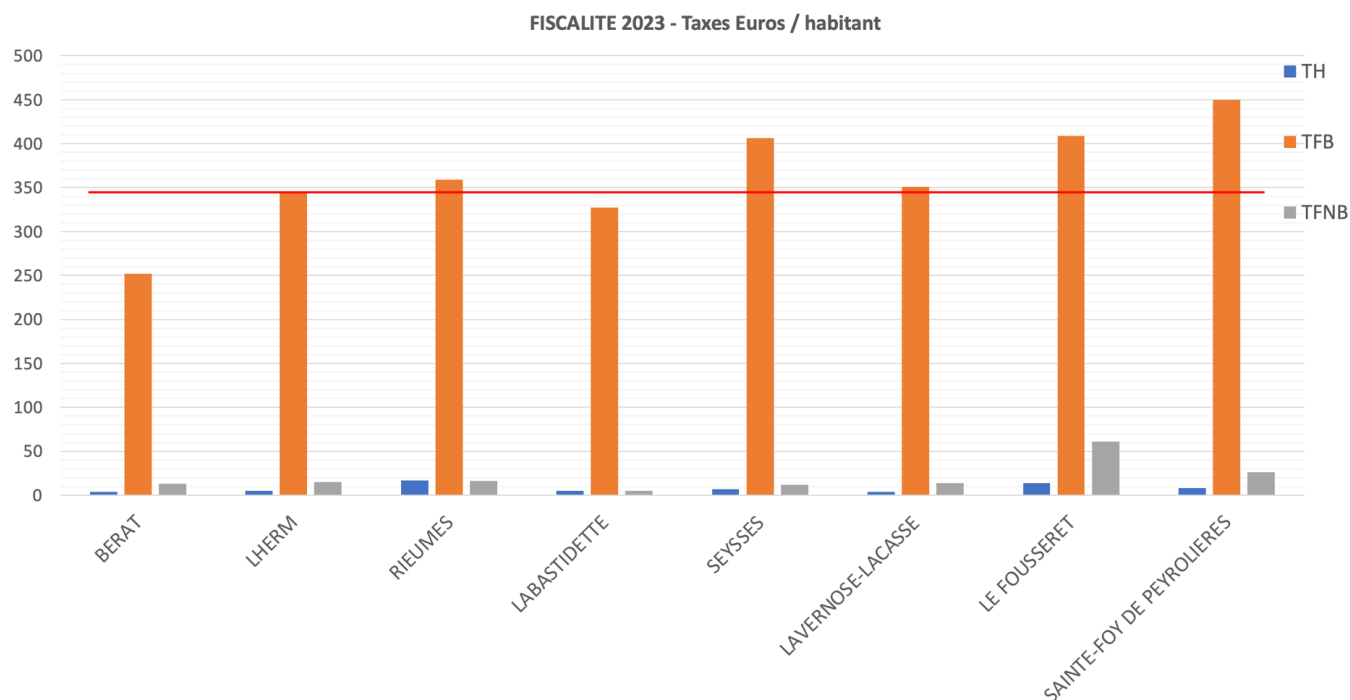
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

VOTE	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	0

- D'approuver l'affectation du résultat de 2025 au budget communal 2026 tel que proposé par le maire.

2. Vote des taux des taxes locales 2026

M. le Maire rappelle le débat d'orientation budgétaire lors de la séance du Conseil Municipal précédente. Il présente un comparatif des recettes de fiscalité par habitants dans les différentes communes environnantes.



Compte tenu du contexte économique, de la situation budgétaire de l'Etat et des besoins de financement de la commune, M. le Maire propose de fixer les taux des taxes locales pour 2026 :

	2025	2026
TH	13,97%	14,81 %
TFB	41,61%	44,11 %
TFNB	73,94%	78,38 %

M. le Maire indique pour information que pour une maison très récente rue Suzanne Douzon Pech de 85m², avec la hausse envisagée, la fiscalité augmenterait sur la part communale de 49 euros à l'année. Sachant que l'intercommunalité a décidé d'augmenter son taux de 0,5 % pour le passer de 3,19 à 3,69, la part intercommunale augmenterait de 9 euros. Soit un total annuel de 58 euros, soit 5,80 euros par mois s'il est mensualisé.

Pour une maison beaucoup plus grande de 180m², la fiscalité va augmenter sur la part communale de 105 euros, et de 19 euros sur la part intercommunal. Ce qui représente 134 euros d'augmentation sur l'année. 13,40 euros par mois s'il est mensualisé.

M, Perrier avait questionné précédemment l'impact pour un foyer plus modeste avec un logement plus petit, de type appartement, T1 ou T2. Pour un appartement de 41m², typique de la résidence Saint Barthélémy par exemple, sa fiscalité est de 363 euros pour la commune et 28 euros à la communauté de communes. Avec la hausse discutée, l'appartement verra une hausse de sa fiscalité de 22 euros pour la part communale et de 4

euros pour la part intercommunale. Soit une augmentation de 26 euros sur l'année, ou 2,60 euros s'il est mensualisé.



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

VOTE	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	0

- D'approuver les taux de fiscalité proposés pour 2026.

3. Finances : Vote du budget communal 2026

M. le Maire explique que la loi Engagement et proximité adoptée le 27 décembre 2019, prévoit qu'un état récapitulatif des indemnités perçues par élu au titre de tout mandat ou toutes fonctions exercées doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux ou communautaires avant l'examen du budget de la commune ou de l'EPCI.

La présentation de l'état récapitulatif ne donne lieu ni à débat ni à délibération.

Elu	Montant brut annuel COMMUNE	Montant brut annuel 3CG	Montant brut annuel SIECT	TOTAL BRUT annuel
PASIAN Frédéric	24 125,40 €	9 150,00 €	-	33 275,40 €
BOYÉ Brigitte	8 853,96 €			8 853,96 €
PEYRON Sandrine	8 853,96 €			8 853,96 €
MICLO Olivier	8 853,96 €			8 853,96 €
MERCI Catherine	8 853,96 €			8 853,96 €
EXPOSITO Christophe	8 853,96 €			8 853,96 €
NOUNIS Anne-Marie	8 853,96 €			8 853,96 €
MORO Sébastien	8 853,96 €			8 853,96 €
BOULP Lauriane	2 831,28 €		5 825,40 €	8 656,68 €
PHI-VAN-NAM Meï-Ling	5 662,56 €			5 662,56 €
MOREAU Sophie	2 831,28 €			2 831,28 €
RABARIJAONA Ludivine	2 831,28 €			2 831,28 €
GIL Gilbert	2 831,28 €			2 831,28 €

M. le Maire explique que les subventions aux associations sont soumises au vote individuellement.

Il demande aux élus qui seraient membres du bureau d'une association de ne pas prendre part au vote pour cette association.

ASSOCIATIONS	2026	Ne prend pas part au vote	VOTE
Ainsi danse	1 000,00 €		A l'unanimité
ALAC	200,00 €		A l'unanimité
AMK	800,00 €		A l'unanimité
Boutik O Communs	500,00 €		A l'unanimité
Budo	300,00 €		A l'unanimité

Cheveux d'Argent	350,00 €		A l'unanimité
Comité des Fêtes	15 000,00 €		A l'unanimité
Euro Lherm	850,00 €		A l'unanimité
Foot	7 500,00 €		A l'unanimité
Groupe Vocal	300,00 €		A l'unanimité
Guidon Lhermois	650,00 €		A l'unanimité
Judo club	800,00 €		A l'unanimité
Lherminots	2 000,00 €	E. Bonillo, P. Marietti	A l'unanimité
MJC	19 000,00 €		A l'unanimité
Pétanque	1 000,00 €		A l'unanimité
Road's Raptor	300,00 €		A l'unanimité
Saves Patrimoine	200,00 €		A l'unanimité
Tennis	2 300,00 €	M.Laudenbach	A l'unanimité
Collège ASS Sportive	450,00 €		A l'unanimité
Coopérative collective Élémentaire	5 300,00 €		A l'unanimité
Coopérative collective Maternelle	3 180,00 €		A l'unanimité
Radio Galaxie	350,00 €		A l'unanimité
Le Chat libre Cazères	2 000,00 €		A l'unanimité
TOTAL SUBVENTIONS	64 330,00 €		

M. le Maire présente le budget par section et par chapitre.

Dépenses de Fonctionnement	BP 2026
011 - Charges à caractère général	818 400,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 293 900,00
014 - Atténuations de produits	372 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	200 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	110 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	308 500,00
66 - Charges financières	81 371,36
67 - Charges exceptionnelles	3 500,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	22 000,00
Total général	3 209 671,36

Recettes de Fonctionnement	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement	294 313,91
013 - Atténuations de charges	40 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
70 - Produits des services,	224 500,00
73 - Impôts et taxes	1 857 057,45

74 - Dotations, subventions et participations	779 300,00
75 - Autres produits de gestion courante	12 000,00
76 - Produits financiers	2 500,00
77 - Produits exceptionnels	0,00
Total général	3 209 671,36

⇒

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

VOTE	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	0

- D'approuver la Section de Fonctionnement du budget 2026 pour un total de dépenses et de recettes de 3 209 671,36€.

M. le Maire présente les opérations d'équipements inscrites au budget d'investissement.

Dépenses d'équipement - Opérations	BP 2026	RAR 2025	TOTAL 2026
15 - Salle polyvalente	1 000,00	10 868,75	11 868,75
17 - Bâtiments	66 500,00	8 186,55	74 686,55
18 - Eglise	4 000,00	206 106,93	210 106,93
19 - Equipements et travaux divers locaux scolaires	10 917,04	23 067,96	33 985,00
21 - Voirie et réseaux	137 500,00	55 060,37	192 560,37
24 - Restructuration Groupe scolaire	1 795 421,79	1 102 472,69	2 897 894,48
25 - Equipements et travaux divers locaux associatifs	1 000,00	10 920,92	11 920,92
27- Rénovation Ancien couvent	441,46	94 558,54	95 000,00
28 - Equipements et travaux divers	46 400,00	33 776,81	80 176,81
Hors opérations (chap. 21 et 23)		9 730,00	9 730,00
Total général	2 063 180,29	1 592 749,52	3 655 929,81

M. le Maire présente la section d'investissement en dépenses et en recettes. Il précise que le montant des nouvelles dépenses s'élève à 2 293 180,29€ dont 2 063 180,29€ de dépenses d'équipements. Cumulés avec les restes à réaliser de 2025, le montant total des dépenses est de 4 129 200,00€.

Dépenses d'Investissement	BP 2026
001 - Solde d'exécution reporté	243 070,19
040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00
041 - Opérations patrimoniales	200,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 - Subventions d'investissements	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	230 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00
21 - Immobilisations corporelles	13 000,00
23 - Immobilisations en cours	2 500,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00
OPERATIONS	3 646 199,81
Total	4 129 200,00

En recettes, l'emprunt de 1 500 000€ contracté en 2025 n'a pas été liquidé et est inscrit en reste à réaliser.

Recettes	BP 2026
----------	---------

001 - Solde d'exécution reporté	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	200 000,00
024 - Produits de cessions	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00
041 - Opérations patrimoniales	200,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	535 000,00
13 - Subventions d'investissement	1 767 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00
21- Immobilisations corporelles	0,00
23-Immobilisations en cours	0,00
27 - Autres immobilisations financières	17 000,00
Total	4 129 200,00



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

VOTE	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	0

- D'approuver le budget 2026 Section d'Investissement pour un total de dépenses et de recettes de 4 129 000€

Décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article 2122-22

Dépenses - Marchés publics

Objet	Entreprises	Montant € TTC
Etude Centre Bourg	ITER	46 176,00
Abonnement + installation Exchange	LOREMA	2 852,64
Souffleur	Rural Master	759,00
Mobilier école élémentaire	Manutan	881,04
Dépigeonnage	SAS FAVI	1 500,00
Enlèvement souche suite tempête	AGRESTE	1 080,00
Réparation toiture salle des fêtes	MV Charpente	2 695,20
Dépose cheminée Ecole Maternelle	MV Charpente	504,00
Cotisation USEP 2026	Ligue de l'enseignement	882,40
Abonnement vidéo surveillance des bâtiments	VK Electronique	691,20

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h15.

Le secrétaire de séance,
Arnaud PERRIER



M. le Maire,
Frédéric PASIAN

